

André Malraux, «[Intervention au Sénat, séance du 19 juillet 1962]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de programme relatif à la restauration de grands monuments historiques. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 34 S, 20 juillet 1962, p. 1039.

André Malraux

Intervention au Sénat – séance du 19 juillet 1962

(Restauration des monuments)

Je demande la parole.

.....

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais répondre par quelques mots à M. Louvel. Vous avez raison d'être vigilant. Tout de même, notre ancien dialogue, mon dialogue avec l'Assemblée, le dialogue d'aujourd'hui montrent qu'au lieu de parler de vigilance, il vaudrait mieux parler de coopération.

Vous avez bien voulu dire, Monsieur le Sénateur, que nous travaillons ensemble. Oui nous travaillons ensemble. Vous parlez des palissades. Il y a longtemps qu'il y a des palissades et il n'y a pas tellement longtemps qu'on espère qu'il n'y en aura plus. Il y a longtemps que les monuments de Paris étaient noirs, il n'y a pas tellement longtemps qu'ils sont blancs. Vous voulez raccourcir le délai, comme vous avez raison. Est-ce que vous croyez que je ne le veux pas aussi ?

Depuis que nous avons commencé ce dialogue avec le Sénat, vous l'avez dit tout à l'heure avec beaucoup de raison, il a été profitable pour tout le monde. Continuons à l'envisager comme tel. Je pense que nous pourrons faire beaucoup ensemble; je pense que nous ne ferions rien séparément.

Je reprends donc devant le Sénat la déclaration faite devant l'Assemblée nationale et citée par votre rapporteur :

«Tous les crédits nécessaires à la restauration des monuments sinistrés auront été dégagés au plus tard en 1970.»

Afin qu'aucune équivoque ne s'établisse, je précise que ce dégagement commencera en 1964 grâce à l'achèvement de la réparation des dommages de guerre généraux, ce que vous savez. En 1961 ont été engagés environ 17 millions de nouveaux francs; en 1962, près de 16 millions de nouveaux francs. Le 1^{er} janvier 1963 resteront à financer 224 millions de nouveaux francs. Le montant des crédits accordés au budget de 1963 étant du même ordre qu'en 1961 et 1962, c'est-à-dire environ 15 millions de nouveaux francs, il faudra dégager environ 210 millions du 1^{er} janvier 1964 à la fin de 1970, c'est-à-dire en moyenne 30 millions par an pendant sept ans.

C'est ce que nous avons obtenu ensemble, Mesdames, Messieurs. Telle est la conclusion de notre dialogue. Il semble qu'elle puisse donner satisfaction à tous. Je m'en réjouis et je vous en remercie. (*Applaudissements.*)